



Note du DASEN du 20 juin 2018 - référence à la circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017

Participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

publié le 01/07/2018 - mis à jour le 09/01/2019

Descriptif :






Note relative à la participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Note relative à la participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Elle précise le circuit et les démarches à effectuer pour la mise en œuvre de la circulaire sur le département Charente Maritime.

Elle est accompagnée des pièces annexes nécessaires au fonctionnement, notamment dans le cadre de l'agrément des intervenants bénévoles en EPS pour lesquels il est désormais nécessaire de vérifier l'honorabilité en plus de la vérification des compétences lors de la session d'agrément prévue.

Documents joints

-  [annexe_1-convention-structure-dsden-17-20-juin-2018](#) (PDF de 532.9 ko)
-  [Circuit de la procédure de demande d'agrément pour les intervenants bénévoles EPS](#) (PDF de 44.4 ko)
-  [Fiche récapitulative par école des demandes d'agrément bénévoles en EPS](#) (PDF de 213.8 ko)
-  [Formulaire de demande d'agrément pour les intervenants bénévoles en EPS](#) (PDF de 254.2 ko)
-  [Note du DASEN du 20 juin 2018](#) (PDF de 875.6 ko)